

fmCh newsletter

Le référendum contre le projet du Managed Care est lancé

Chères Collègues, Chers Collègues !

Vous pouvez commencer la récolte des signatures dès à présent.

Le formulaire de signatures du comité référendaire "Libre choix du médecin pour tous" sera contenu demain jeudi dans le Bulletin des médecins suisses (BMS).

Ce formulaire sera également annexé à d'autres revues et envoyé directement aux membres de la fmCh.

Un minimum de 50'000 signatures certifiées devra être récolté d'ici au 18 janvier 2012 afin que le référendum puisse aboutir.

Le temps étant compté, la fmCh table donc sur l'engagement sans faille de tous ses membres.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le formulaire de signatures et sous www.fmch.ch, www.pulsus.ch und www.referendum-managedcare.ch

Par le projet du Managed Care, le Parlement souhaite entraver massivement le libre choix du médecin. Les personnes désireuses de choisir elles-mêmes leur médecin devront déboursier 1000 francs à l'avenir, ce que la fmCh ne saurait accepter. Nous ne voulons pas que l'Etat mette les malades sous tutelle et qu'il ordonne de façon contraignante la mise en place de réseaux de soins. Il existe déjà des réseaux de Managed Care qui de-vraient faire leurs preuves sur un marché libre. Le projet du Managed Care récom-pense tous les réseaux,

donc aussi ceux qui font du mauvais travail. Il en résultera im-manquablement une détérioration de la qualité.

Le référendum bénéficie d'un appui solide au sein du corps médical. Lors de la votation générale de la FMH, 66 pour cent des votants ont déposé un OUI dans les urnes, suivant ainsi la recommandation de la fmCh et d'autres organisations médicales à orientation libérale. D'où l'obligation pour la FMH de soutenir le référendum.

Le comité référendaire comprend des représentants de diverses organisations médicales telles que la SSO, la SSDV, la SSORL et, bien sûr, la fmCh. La fmCh soutient le comité référendaire par son expertise politique et ses moyens organisationnels. La fmCh et l'association PULSUS gèrent chacune un bureau référendaire chargé de récolter les formulaires de signatures et de faire certifier celles-ci.

Que fera exactement la FMH ?

Le comité est heureux de constater que la FMH est prête à mettre en œuvre la décision de la base «sans l'assortir de si et de mais», ainsi que son président Jacques de Haller l'a confirmé à plusieurs reprises aux médias. Ces affirmations doivent maintenant être suivies d'actes concrets. Le comité a invité Jacques de Haller à rejoindre ses rangs, et la fmCh espère qu'il acceptera l'invitation. Monsieur de Haller a été un ardent défenseur du projet du «Managed Care», mais il a désormais

l'obligation de concrétiser scrupuleusement la volonté exprimée par la base. Sa seule issue serait sinon de démissionner de toutes ses fonctions à la FMH. La Chambre médicale débattrà lors de sa séance du 26 octobre 2011 des modalités du soutien de la FMH au référendum, soutien que celle-ci est sans nul doute tenue d'accorder. La votation générale est l'organe suprême de la FMH. La Chambre médicale est donc tenue de suivre la décision prise par la base.

Comment récolter les signatures ?

Seules les signatures de Suisses et de Suissesses adultes d'une même commune peuvent être apposées sur un formulaire de signatures .

Dès que vous aurez récolté des signatures sur un formulaire, jetez celui-ci dans la boîte aux lettres la plus proche. Les formulaires ne doivent pas être affranchis. Vous pouvez également envoyer des formulaires munis de 2 à 3 signatures seulement.

Plus vite nous recevrons les signatures, mieux cela vaudra, puisque nous devons les faire valider auprès des communes respectives. Et cela nous coûtera du temps précieux.

Si vous souhaitez récolter encore plus de signatures, vous pouvez commander des formulaires supplémentaires à l'adresse électronique referendum@fmch.ch ou directement auprès de la fmCh, rue Theodor Kocher 11, 2502 Bienne, tél. 032 329 50 00, Fax 032 329 50 01.

Les formulaires peuvent par ailleurs être téléchargés sur notre site Web : www.fmch.ch.

Que puis-je encore faire ?

Informez ceux de vos confrères qui ne sont pas membres de la fmCh. Bon nombre de médecins de famille sont, eux aussi, opposés au projet du Managed Care et aimeraient s'engager en faveur du référendum.

Envoyez les liens suivants à vos collègues, amis et connaissances :

Download [formulaire de signatures](#)

Download [Argumentaire de la fmCh](#)

Download [Communiqué de presse](#) de la fmCh

Chaque don est le bienvenu. La récolte de signatures coûte cher et grignote le budget de toutes les organisations médicales concernées.

Vos dons peuvent être versés sur le compte postal suivant : **PC 85-796791-7**

La fmCh vous remercie de votre engagement et vous tiendra au courant au moyen de sa Newsletter et par le biais de son site Web.

Nous vous souhaitons un franc succès dans la récolte des signatures !

Le Secrétariat général de la fmCh